

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini, ce 13^e jour de mai 2025, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Karine Boivin;
M. Éric Simard;
M^{me} Marie-Pierre Gagné;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Marie-Claude Tremblay;
M^{me} Esther Côté;
M^{me} Nadia Lambert;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Daniel Gauthier;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

Présence par visioconférence

M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M. Pierre Lavoie, membre de la communauté;
M. Jérémie Gagnon, membre du personnel;

assistés de M^e Annie Tremblay, directrice générale par intérim et de M^e Anne-Sophie Potvin, secrétaire d'assemblée, en remplacement de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences :

M. Patrice Boivin, directeur général;
M^{me} Marie-Pier Létourneau, vice-présidente.

Invitée :

M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 1^{er} mai 2025 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

1.1 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

CA-0650-05-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE M^e Anne-Sophie Potvin agisse à titre de secrétaire d'assemblée en remplacement de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

A D O P T É

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Prestation du serment d'un nouvel administrateur

En vertu de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, M^e Annie Tremblay, secrétaire générale, a été désignée par le directeur général pour procéder à l'assermentation d'un nouvel administrateur au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

M^e Annie Tremblay a procédé, le 31 mars 2025, à l'assermentation de M. Carl Bouchard à titre de membre du personnel d'encadrement.

Celui-ci a prêté serment de remplir les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités.

4. Adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-0651-05-25

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 12.12. Nomination d'une direction générale à temps complet par intérim;
- 12.13. Nomination de deux directions générales adjointes par intérim;
- 12.14. Modification du calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2025-2026.

A D O P T É

Demande de huis clos

CA-0652-05-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 02.

A D O P T É

Retour en assemblée délibérante

CA-0653-05-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 19 h 20

A D O P T É

MM. Pierre Lavoie et Jérémie Gagnon quittent la rencontre, il est 19 h 20.

Le point 12.12. est traité à ce moment de la séance.

M^e Annie Tremblay se retire de la rencontre pour le prochain point en raison d'un conflit d'intérêts.

12.12. Nomination d'une direction générale à temps complet par intérim

ATTENDU l'absence de la direction générale depuis le 8 mai dernier et le retour non prévu de celle-ci avant son départ à la retraite planifiée au 30 juin 2025;

ATTENDU le point 11 des dispositions générales du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs qui édicte qu'en cas d'incapacité d'agir de la direction générale, ses pouvoirs sont exercés par la direction générale adjointe désignée par le conseil d'administration;

ATTENDU la nomination de M^e Annie Tremblay à titre de directrice générale adjointe à temps complet par la résolution CA-0137-05-21;

En conséquence,

CA-0654-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la nomination de M^e Annie Tremblay à titre de directrice générale à temps complet par intérim, et ce, rétroactivement au 8 mai 2025.

A D O P T É

M^e Annie Tremblay reprend part à la séance.

Le point 12.13. est traité à ce moment de la séance.

M^{me} Chantale Simard et M. Carl Bouchard se retirent de la rencontre pour le prochain point en raison d'un conflit d'intérêts.

12.13. Nomination de deux directions générales adjointes par intérim

ATTENDU l'absence de la direction générale depuis le 8 mai dernier et le retour non prévu de celle-ci avant son départ à la retraite planifiée au 30 juin 2025;

ATTENDU la résolution CA-0654-05-25 qui nomme M^e Annie Tremblay à titre de directrice générale à temps complet par intérim et qui fait donc en sorte que cette dernière ne sera plus en mesure d'assumer ses tâches de directrice générale adjointe à temps complet;

ATTENDU l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique qui édicte qu'il appartient au Centre de services scolaire de nommer une ou plus d'une direction générale adjointe;

ATTENDU l'expertise de M^{me} Chantale Simard, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, secteur Jeunes;

ATTENDU l'expertise de M. Carl Bouchard, directeur adjoint du Service de l'enseignement et des services complémentaires, secteur Jeunes, et auparavant directeur d'une école secondaire pendant plusieurs années;

En conséquence,

CA-0655-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la nomination de M^{me} Chantale Simard à titre de directrice générale adjointe, par intérim, dont les fonctions concerneront principalement le volet éducatif et l'organisation scolaire du secteur Jeunes;

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la nomination de M. Carl Bouchard à titre de directeur général adjoint, par intérim, dont les fonctions concerneront principalement l'affectation des directions d'établissement et les relations avec les écoles et les centres;

QUE leurs fonctions de directions générales adjointes par intérim débutent à compter du 14 mai 2025.

A D O P T É

M^{me} Chantale Simard et M. Carl Bouchard reprennent part à la séance. Toutefois, en vertu de l'article 175.6 de la Loi sur l'instruction publique, le poste de M. Carl Bouchard est constaté comme vacant étant donné sa nomination à titre de directeur général adjoint par intérim qui fait en sorte que ce dernier ne respecte plus sa qualité de membre, requise par l'article 143 de la Loi sur l'instruction publique.

5. Adoption des procès-verbaux du 18 février et 8 avril 2025

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture des procès-verbaux du 18 février et 8 avril 2025.

CA-0656-05-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE les procès-verbaux du 18 février et 8 avril 2025 soient adoptés tel que déposés.

A D O P T É

6. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Des conflits d'intérêts ont été déclarés en début de séances pour les points 12.12 et 12.13. Les personnes concernées se sont retirées de la séance.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

8. Rapports des comités du conseil d'administration

8.12. Comité de vérification

Le procès-verbal de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 28 avril 2025 est déposé. M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières, présente les points discutés.

8.13. Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 13 mai 2025 est déposé. M. Daniel Gauthier, président du comité, présente les points discutés.

8.14. Comité de gouvernance et d'éthique

Le procès-verbal de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenue le 2 avril 2025 est déposé. M^{me} Maryse Perron Chartier, présidente du comité, présente les points discutés.

8.15. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

M^{me} Janot Pagé Kroft a assisté à trois rencontres du conseil d'administration du Cégep de Saint-Félicien depuis la dernière rencontre, soit les 25 février, 8 avril et 22 avril. Elle résume les principaux points traités lors de ces rencontres.

9. Présentation ou information au conseil d'administration

9.1. Affaires découlant du procès-verbal du 18 février 2025

Les affaires découlant du procès-verbal du 18 février 2025 sont déposées à titre informatif.

9.2. Affaires découlant du procès-verbal du 8 avril 2025

Les affaires découlant du procès-verbal du 8 avril 2025 sont déposées à titre informatif.

9.3. Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 14 février au 8 mai 2025 est présentée à titre informatif.

9.4. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 19 février au 13 mai 2025 est présenté à titre informatif.

9.5. Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 14 février au 8 mai 2025 est présenté à titre informatif.

9.6. Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

9.7. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

9.8. Bulletin d'information L'Ardoise

Il n'y a rien à signaler.

10. Agenda de consentement

Il n'y a aucun sujet pour adoption dans l'agenda de consentement.

11. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Ce point ne s'applique pas puisqu'aucun sujet n'est indiqué dans l'agenda de consentement.

12. Dossiers nécessitant une décision**12.1. Demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la réfection de la cour de l'école Notre-Dame**

ATTENDU qu'une partie de la cour arrière de l'école Notre-Dame est située sur le lot 3 998 714 en bordure du lac Saint-Jean et que celui-ci est la propriété du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que la cour d'école présente des signes de dégradation dû, entre autres, à l'érosion des berges et à l'âge des installations;

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets procédera donc à des travaux de réfection et de réaménagement de la cour de l'école occupant les lots 3 998 707 et 3 998 714 en bordure du lac Saint-Jean;

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit demander l'autorisation d'effectuer les travaux pour la partie de la cour qui est la propriété du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que les travaux seront sous la supervision d'une firme professionnelle qui respectera en tous points les normes en vigueur;

ATTENDU que la cour d'école est utilisée par la clientèle lors des récréations et des cours d'éducation physique ainsi que par la population lors de rassemblements de toutes sortes, et ce, depuis plus de 100 ans;

ATTENDU que les lieux sont accessibles au public les fins de semaine, en soirée, lors des congés scolaires et durant la période estivale;

ATTENDU que la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation est disposée à conclure un bail d'accès public avec le Centre de services scolaire pour un coût annuel de 78 \$, indexé selon le taux d'indexation gouvernemental annuel;

En conséquence,

CA-0657-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Ester Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la direction du Service des ressources matérielles, M. Carl Gauthier, à faire les démarches nécessaires auprès des instances concernées pour obtenir les autorisations et permis exigés pour la réalisation du projet de réfection et de réaménagement de la cour arrière de l'école Notre-Dame de Roberval, à procéder à la signature de tout document nécessaire ainsi qu'à la signature du bail d'accès public

pour maintenir l'accès aux installations à la population en dehors des périodes d'utilisation scolaire.

A D O P T É

12.2. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2025-2026

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et directeurs d'école;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Estuaire (ADSLE) de notre centre de services scolaire;

ATTENDU le retrait d'un poste de direction adjointe;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 13 mai 2025 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2025-2026, tel que déposé;

En conséquence,

CA-0658-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Nadia Lambert et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) pour l'année scolaire 2025-2026, tel que présenté.

A D O P T É

12.3. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre (AQCS) 2025-2026

ATTENDU la Politique de gestion locale de l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

ATTENDU que la structure administrative proposée est la même qu'en 2024-2025, à l'exception de l'abolition d'un poste de direction adjointe au Service des ressources financières qui était un projet particulier, dont le titulaire du poste a quitté pour la retraite en date du 5 novembre 2024;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 13 mai 2025 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2025-2026 (AQCS), tel que déposé;

En conséquence,

CA-0659-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre (AQCS) pour l'année scolaire 2025-2026, tel que présenté.

A D O P T É

12.4. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-107-02-25, CRR-110-02-25, CRR-112-02-25 et CRR-113-02-25)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 4 et 18 février 2025;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-107-02-25, CRR-110-02-25, CRR-112-02-25 et CRR-113-02-25;

ATTENDU les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion les 4 et 25 février 2025;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0660-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-107-02-25 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL 2025-2026

CONSIDÉRANT les demandes de modifications, d'ajouts ou d'abolitions de postes par des directions d'établissement et de service;

CONSIDÉRANT la présentation des motifs justifiant chaque demande des directions;

CONSIDÉRANT l'identification du per capita établi depuis quelques années au niveau du personnel de soutien en conciergerie et en secrétariat;

CONSIDÉRANT les discussions du comité et l'analyse des demandes et du plan d'effectifs présenté;

CONSIDÉRANT que l'analyse de certains postes devra être effectuée au cours de l'année 2025-2026 avant de répondre positivement à des demandes d'ajout d'heures;

CONSIDÉRANT la consultation à effectuer auprès du Syndicat du personnel de soutien scolaire du Pays-des-Bleuets;

QUE le plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur général soit recommandé avec les modifications proposées par les membres du CRR.

CRR-110-02-25 : MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2025-2026 – SECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources « CRR-107-02-25 »;

CONSIDÉRANT la recommandation d'abolir un poste de secrétaire de centre, 35 h, au SAE (14 h) et au CÉA Le Tremplin (21 h), puisque le besoin n'était plus nécessaire au SAE;

CONSIDÉRANT qu'un besoin est toujours présent au CÉA Le Tremplin;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement pour un besoin de 21 h par semaine (enjeu de fidélisation de la main-d'œuvre);

CONSIDÉRANT que la personne devra être disponible une journée par semaine pour du support en secrétariat à la Polyvalente de Normandin ou pour les CÉA;

DE modifier le plan d'effectifs afin d'y ajouter un poste de secrétaire de centre, 28 h par semaine, au CÉA Le Tremplin.

CRR-112-02-25 : MODIFICATION DE LA RECOMMANDATION CRR-104-02-25

CONSIDÉRANT la recommandation « CRR-104-02-25 » d'un ajout de 15 heures comme technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire des Grandes-Rivières (bâtiment Le Tournant), et ce, en raison de l'arrivée d'un nouvel élève en début d'année;

CONSIDÉRANT que la demande du principe de Jordan a été autorisée jusqu'au 31 mars 2025 et que nous ignorons si le besoin sera financé ou non à même cette mesure;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le besoin au-delà du 31 mars 2025;

QUE le poste soit financé par la mesure Jordan jusqu'au 31 mars 2025 et que le financement soit poursuivi à même cette mesure si nous obtenons la confirmation. Dans le cas contraire, le poste sera financé dans le budget-école.

CRR-113-02-25 : RÉPARTITION DE LA MESURE 15025 - SEUIL MINIMAL DE SERVICES DANS LES ÉCOLES

CONSIDÉRANT qu'actuellement l'allocation est répartie dans le budget-école à raison de 40 % pour l'embauche de TES et PEH et 60 % pour l'embauche de professionnels ou d'enseignants;

CONSIDÉRANT que la direction n'est pas contrainte de respecter cette répartition entre les corps d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'une analyse historique de l'utilisation de cette mesure permet de constater qu'elle est majoritairement utilisée pour embaucher du personnel technique;

CONSIDÉRANT qu'il sera ainsi plus facile d'assurer une compréhension commune du suivi de cette mesure-école;

QU'à compter de 2025-2026, la mesure 15025 soit plutôt répartie ainsi : 85 % pour l'embauche de TES et PEH et 15 % pour l'embauche de professionnels et d'enseignants.

ADOPTÉ

12.5. Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2025-2026

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 (résolution CA-0623-12-24);

ATTENDU l'article 211, 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :
« Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement. »;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 18 mars 2025;

ATTENDU la consultation effectuée, en date du 14 avril 2025, auprès du comité de parents, et ce, en vertu de l'article 193, 2^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement en vertu de l'article 79, 1^{er} alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les commentaires reçus;

Comité de parents :

« QUE les membres du comité de parents acceptent le projet des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2025-2026 ».

Conseils d'établissement :

Aucun commentaire reçu.

En conséquence,

CA-0661-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Ester Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les actes d'établissement ainsi que la liste des écoles et des centres 2025-2026 tels que présentés;

QU'un exemplaire des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2025-2026 soit expédié au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement.

A D O P T É

12.6. Abrogation de la Politique de gestion locale des directrices et des directeurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et de la Politique de gestion locale de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et des directeurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets actuellement en vigueur, adoptée sous le numéro de résolution CC-6208-06-12;

ATTENDU la Politique de gestion locale de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon actuellement en vigueur, adoptée sous le numéro de résolution CC-6342-11-12

ATTENDU qu'il était nécessaire de réviser lesdites politiques afin d'y inclure des modifications qui ont été apportées au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

ATTENDU qu'il a été décidé par les deux associations de cadres d'inclure, dans un seul document, les éléments des deux politiques afin d'en faire qu'une seule politique pour l'ensemble des cadres de notre centre de services scolaire;

ATTENDU qu'il est donc pertinent d'abroger les deux politiques actuellement en vigueur;

En conséquence,

CA-0662-05-25

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'abrogation de la Politique de gestion locale des directrices et des directeurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et de la Politique de gestion locale de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon afin d'élaborer qu'une seule politique pour l'ensemble des cadres scolaires.

A D O P T É

12.7. Adoption de la Politique de gestion locale des conditions de travail des cadres du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (AQCS et ADSLE)

ATTENDU l'abrogation de la Politique de gestion locale des directrices et des directeurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et de la Politique de gestion locale de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon, afin d'élaborer qu'une seule politique pour l'ensemble des cadres scolaires;

ATTENDU que les présidences des associations de cadres (AQCS et ADSLE) se sont inspirées du modèle de politique locale de gestion transmis par la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) pour la révision et la mise en commun des deux politiques afin d'en faire qu'une seule, soit la Politique locale de gestion des conditions de travail des cadres du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (AQCS et ADSLE);

En conséquence,

CA-0663-05-25

il est PROPOSÉ par M. Éric Simard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique locale de gestion des conditions de travail des cadres du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (AQCS et ADSLE) telle que présentée.

A D O P T É

12.8. Adoption des modifications apportées au Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration

ATTENDU le *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration* actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adopté sous le numéro de résolution CA-0436-06-23;

ATTENDU les modifications apportées audit règlement;

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique recommande que les modifications au règlement soient adoptées tel que libellé dans le document déposé en projet;

ATTENDU qu'un avis public a été donné le 10 avril 2025 et qu'une copie du projet de règlement a été expédiée au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement tel qu'édicte à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

En conséquence,

CA-0664-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Nadia Lambert et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire adopte les modifications proposées au *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*;

QUE ledit règlement entre en vigueur le 15 mai 2025, jour de la publication d'un avis public;

QU'une copie dudit règlement soit expédiée au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement tel qu'édicte par l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique.

A D O P T É

12.9. Modification du programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique d'apporter des modifications au programme d'accueil et d'intégration pour les nouveaux membres du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation des modifications aux membres du conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0665-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications proposées au programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration telles que présentées.

A D O P T É

12.10. Adoption des modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adopté sous le numéro de résolution CA-0627-12-24;

ATTENDU la mise à jour de certaines délégations relatives aux fonctions et pouvoirs;

ATTENDU la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique d'adopter les modifications apportées audit règlement;

En conséquence,

CA-0666-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs telles que présentées;

QU'un avis public soit publié à cet effet en vertu de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique;

QU'un exemplaire du règlement soit expédié aux conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents du Centre de services scolaire en vertu de l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique.

A D O P T É

12.11. Recommandations de la protectrice régionale de l'élève et suites des recommandations (Billet 45472)

ATTENDU une plainte reçue le 17 janvier 2025 par la responsable du traitement des plaintes;

ATTENDU l'avis sur le bien-fondé de la plainte transmis au plaignant le 18 février 2025;

ATTENDU que le plaignant a soumis sa plainte à la protectrice régionale de l'élève le 19 février 2025;

ATTENDU les conclusions de la protectrice régionale de l'élève et ses recommandations émises en date du 4 avril 2025;

ATTENDU le suivi aux recommandations de la protectrice régionale de l'élève qui sera effectué, par la direction générale, en date du 14 mai 2025;

En conséquence,

CA-0667-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Nadia Lambert et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets ne donne pas suite à toutes les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève et entérine le suivi déposé par la direction générale tel quel.

A D O P T É

12.12. Nomination d'une direction générale à temps complet par intérim

Le point 12.12 a été traité en début de séance, à la suite du point 4.

12.13. Nomination de deux directions générales adjointes par intérim

Le point 12.13 a été traité en début de séance, à la suite du point 12.12.

12.14. Modification du calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2025-2026

ATTENDU la résolution CA-0639-02-25 qui adopte le calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2025-2026;

ATTENDU que suite à l'adoption du calendrier par le conseil d'administration, le Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets a sondé les enseignants de la formation générale des

adultes afin de savoir s'ils étaient en accord pour que les dates de début et de fin d'année soient retardées d'une semaine;

ATTENDU que 24 enseignants sur 28 sont en accord avec cette proposition;

ATTENDU que lors du comité de relations de travail des enseignants de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, tenu le 7 mai 2025, une demande officielle de modification du calendrier scolaire 2025-2026 a été formulée;

ATTENDU que la demande effectuée vise à s'harmoniser avec les dates de début et de fin d'année de la formation générale des jeunes puisque plusieurs élèves de la formation générale des adultes proviennent du secteur Jeunes;

ATTENDU que certains élèves de la formation générale des adultes font leur entrée seulement après le congé de la fête du Travail en raison de leur emploi d'été et que certains ont besoin de quelques jours supplémentaires en juin pour finaliser leurs cours;

ATTENDU que certains élèves de la formation générale des adultes utilisent le transport scolaire octroyé au secteur Jeunes;

En conséquence,

CA-0668-05-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets modifie le calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2025-2026, tel que proposé.

A D O P T É

13. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

14. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 17 juin 2025, au Centre administratif de Roberval.

15. Évaluation de la rencontre

Les membres devront remplir le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

16. Levée de la séance

CA-0669-05-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 51.

ADOPTÉ

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Janot Pagé Kroft", written over a horizontal line.

Janot Pagé Kroft

La secrétaire d'assemblée,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Anne-Sophie Potvin", written over a horizontal line.

Anne-Sophie Potvin, avocate